



Detresse au quotidien d'un enfant

Par **alleina**, le **08/01/2008** à **18:11**

bonjour

pouvez vous me renseigner quant au fait qu'un enfant de 6 ans refuse et depuis tout petit de rejoindre un de ses parents??? (sa mere) qui en a kla garde

l'enfant est tres perturbe a chaque retour chez elle, il refuse a chaque fois et confirme son envie de vivre aupres de son pere !!!

peut il y avoir une derogation quant a l'age legel du choix de l'enfant qui je crois est a 12 ans ????

je vous remercie de peut etre pouvoir aider un petit garçon qui a mal !!!!!

Par **SOAZDOEL**, le **09/01/2008** à **08:48**

Bonjour,

Effectivement c'est à l'age de 12 ans que l'enfant est entendu par le juge des affaires familiales. Mainenant ce qui serait important je pense c'est de montré ce petit enfant a un pedo-psychiatre et la effectivement si le psy revele un problème il faudrait prendre un avocat afin de saisir le juge des affaires familiales et lui expliquer le mal de l'enfant.

En espérant vous avoir un peu aider